

Afrique du Sud : Oceana / Foodcorp, une acquisition sous condition

En novembre 2013, l'autorité de la concurrence sud-africaine a approuvé l'acquisition de la branche « pêche » du groupe FOODCORP par le groupe agroalimentaire sud-africain OCEANA, mais sous condition. Cette acquisition sera valable uniquement si FOODCORP vend sa marque de sardines « Glenryk » à un autre acteur, ainsi que ses quotas de petites pêches (10% du total admis) attribués par le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche. Or le but de cette acquisition pour OCEANA est bien d'augmenter ses quotas actuels (15% du total admis) de pêche à la sardine en eaux sud-africaines. Si l'autorité sud-africaine de la concurrence impose une telle condition, c'est qu'elle craint le quasi-monopole d'OCEANA avec 80% des parts du marché de la sardine, le plus proche concurrent en ayant moins de 10%. Ainsi, des barrières à l'entrée trop fortes iraient à l'encontre du libre marché.

source: <http://www.ubifrance.fr> (03/12/2013)